

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DIPLÔMÉS EN ARCHITECTURE

Enquête sur les diplômés de l'enseignement supérieur Culture (DESC11 - 2018)

Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (SDESRA/BE)

Janvier 2020

Synthèse des résultats de l'enquête sur l'insertion des diplômés 2015

L'enquête menée en 2018 sur les architectes diplômés de la promotion 2015 se traduit par un **taux de réponse global de 61,3 %** et le maintien à un niveau élevé de leur « **taux d'insertion** dans les domaines correspondant à leur formation » : **85,6 %**.

Le taux de réponse global s'établit à 61,3 %.

Si, 89,9 % des diplômés (contre 89,4 % en 2017, 86,8 % en 2016, 85,3 en 2015, 83,2 % en 2014, 82,7 en 2013 et 87 % en 2012) déclarent occuper une activité professionnelle, **leur taux d'insertion dans les champs de « l'architecture, du patrimoine bâti et de l'urbanisme » s'élève à 85,6 %** (contre 85,3 % en 2018, 83,9 % en 2017, 80,3 % en 2016, 82,1 % en 2015, 84,6 % en 2014, 84,5 % en 2013 et 87,3 % en 2012).

Le taux de diplômés en situation de recherche d'emploi accuse d'une baisse notable et atteint à présent 5,8 % (contre 8,6 % en 2017, 10,6 % en 2016, 13,4 % en 2015, 12,4 % en 2014, 11,7 % en 2013 et 8,9 % en 2012) et est nettement supérieur pour les ADE (7,9 % contre 13,1 % en 2017) que pour les titulaires de l'HMONP (4,2 %).

Les jeunes diplômés en activité interviennent essentiellement sur ce qui constitue leur « cœur de métier » : la conception architecturale (87,9 % des répondants), la réhabilitation et l'entretien de bâtiments (35,5 %), sur lesquels ils exercent avant tout des missions de maîtrise d'œuvre (91,0 %) et de suivi de chantiers (47,8 %).

Trois années après l'obtention de leur diplôme, plus de sept diplômés sur dix sont des salariés (72,4 %) et parmi ceux-ci plus de huit sur dix occupent un emploi sur CDI au sein du secteur privé (84,5 %). Le modèle de l'indépendant/libéral installé en agence concerne seulement 5,9 % des diplômés, porté majoritairement par les hommes (8,2 %). En outre, 19,8 % des diplômés interrogés sont inscrits au Tableau de l'Ordre. Enfin, en 2019, le revenu net annuel moyen des diplômés répondants (23 190 € contre 21 131 € en 2018 et 21 162 en 2017) est en forte croissance.

Focus sur les femmes diplômées

87,8 % des femmes occupent une activité professionnelle (contre 93,2 % des hommes) et **7,2 % sont en situation de recherche d'emploi** (contre 11,5 % en 2017).

Les profils liés au salariat s'observent beaucoup plus communément parmi les femmes (76,1 % d'entre elles contre 67,2 % des hommes). Ainsi, trois années après la fin de leurs études, les femmes sont plus nombreuses à relever du statut de salariée du secteur privé (68,4 % contre 60,4 % des hommes), qu'elles soient détentrices du diplôme d'Etat d'architecte (76,0 % et 75,9 % pour les hommes), ou encore de l'HMONP (62,0 % contre 46,6 % des hommes). C'est également le cas au sein des agences d'architecture où elles y exercent plus fréquemment que les hommes avec le statut de salariée (82,2 % contre 75,5 %).

Si l'on s'intéresse aux diplômées actives exerçant dans le domaine de l'architecture, **leur revenu moyen net annuel s'établit à 23 234 € pour un temps complet** (contre 26 376 € pour les hommes, soit un **différentiel de 13,5 %**).

En outre, **les détentrices de la HMONP** sont nettement moins nombreuses que leurs confrères à être **inscrites au Tableau de l'Ordre des architectes (27,9 % contre 41,4 %)**.

Analyse détaillée des résultats de l'enquête sur l'insertion des diplômés 2015

Rappel de la méthodologie

L'enquête sur les diplômés de l'enseignement supérieur Culture (DESC11¹ - 2018) couvre l'ensemble des **promotions de diplômés en 2015**² issus des 20 écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), des Paysagistes DPLG des ENSAP de Lille et de Bordeaux, ainsi que ceux des DSA (diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture) des ENSA de P.-Belleville, de Paris-Est, de P.-La Villette et de l'Ecole de Chaillot « entrés immédiatement et durablement sur le marché du travail »³ après l'obtention de leur diplôme en 2015 (c'est à dire ne poursuivant pas en formation, ou ayant postérieurement acquis un autre diplôme).

1. Taux de réponse et données socio-démographiques des répondants

Sur 3 277 diplômés recensés dans les annuaires des ENSA, 3 107 ont été contactés à la fin de l'année 2018 et 1 906 ont répondu à l'enquête (soit un taux de représentativité de 58,2 %). Les résultats de l'enquête concernent ainsi 1 906 répondants (1 173 ADE représentant 61,5 % de l'ensemble de la population des répondants, 657 HMONP soit 34,5 %, et 75 DSA soit 3,9 % dont 38 de Chaillot). **Le taux de réponse global s'établit ainsi à 61,3 %.**

¹ DESC11 est la dixième enquête réalisée en décembre 2018 sur l'ensemble des diplômés issus des établissements supérieurs du ministère de la culture et de la communication (SG/DESRT).

² Diplômés entre le 1^{er} octobre 2014 et le 30 septembre 2015.

³ Diplômés n'ayant pas obtenu postérieurement un autre diplôme complémentaire ou poursuivi une autre formation.

Ainsi, sur l'ensemble de la population retenue pour l'analyse, c'est-à-dire 1 232 diplômés n'ayant pas obtenu postérieurement un autre diplôme complémentaire ou poursuivi une autre formation, les hommes représentent 497 diplômés, les femmes 735 diplômées, soit 59,6 % des répondants et les diplômés de nationalité étrangère 114 répondants, soit 9,3 %.

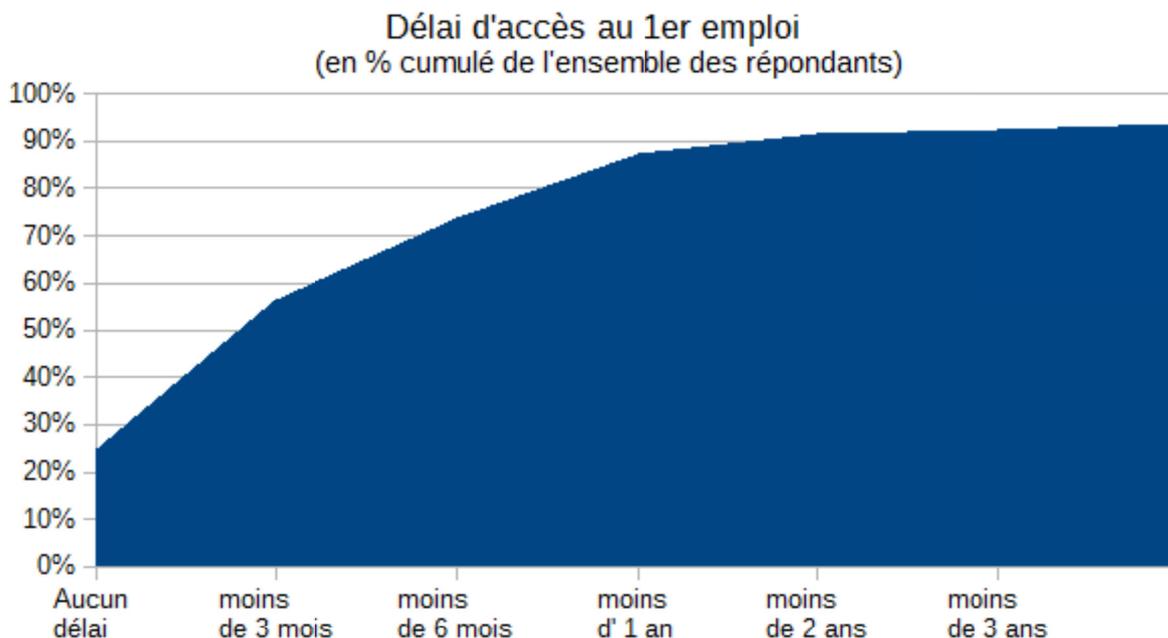
La proportion des répondants issus des établissements franciliens concerne 51,5 % des diplômés contre 48,5 % pour les autres régions.

Trois années après l'obtention de leur diplôme, **l'âge moyen des diplômés répondants est de 30 ans et 1 mois et demi** (31 ans et 22 jours pour les hommes et 29 ans 6 mois et 6 jours pour les femmes, traduisant ainsi que les femmes obtiennent leur diplôme plus tôt que les hommes). **49,9 % des diplômés se situent dans la classe d'âge comprise entre 25 et 29 ans.** Cette classe d'âge recouvre 55,1 % des femmes contre 42,3 % des hommes.

L'âge moyen des architectes diplômés d'Etat (ADE) est de 28 ans et 8 mois (67,7 % d'entre eux appartenant à la classe d'âge 25-29 ans), tandis que celui des détenteurs de la **HMONP** est de **31 ans 2 mois et 9 jours** (37,0 % sont situés dans la classe 25-29 ans). Les **DSA** ont en moyenne **35 ans 6 mois et 17 jours**. Les diplômés du **DSA de l'Ecole de Chaillot** ont pour leur part **39 ans 2 mois et 24 jours** en moyenne. Cette moyenne d'âge plus élevée, s'explique par le fait que les diplômés de cette spécialisation ait déjà une expérience professionnelle lorsqu'ils s'inscrivent dans le DSA.

2. Délai d'accès au premier emploi après l'obtention du diplôme (en 2015)

L'accès en 2015 au premier emploi des jeunes diplômés en architecture s'érode même s'il demeure relativement rapide. En effet, ils sont **73,9 %** (contre 73,1 en 2013, 77,2 % en 2012, 80,8 % en 2011 contre 83,9 % en 2010, 79 % en 2009 et 81 % en 2008) à accéder à leur **premier emploi en moins de 6 mois. Seul 56,6 %** y parviennent **dans un délai inférieur ou égal à 3 mois**⁴ (57,5 % des hommes contre 55,9 % des femmes) ou poursuivent une activité déjà engagée au cours de leurs études (24,8 % en moyenne ; 25,8 % des hommes contre 24,2 % des femmes).



Si l'on considère l'accès au premier emploi à six mois selon le diplôme obtenu en 2015, ce taux est respectivement de **66,1 % pour les ADE**, de **81,6 % pour les HMONP** et de **90,9 % pour le DSA de Chaillot**.

On remarquera que le délai d'accès à l'emploi est particulièrement rapide chez les détenteurs d'une HMONP, dont plus d'un tiers (34,6 %) poursuivaient une activité déjà engagée au cours de leurs études.

Plus de huit diplômés sur dix estiment que le 1^{er} emploi occupé était en rapport avec leur diplôme obtenu en 2015 (83,1%). A contrario, 9,2 % d'entre eux pensent le contraire. Cette proportion s'élève à 21,1 % pour les détenteurs du DSA Architecture et patrimoine de l'Ecole de Chaillot.

La rémunération perçue pour ce premier emploi est jugée à posteriori « suffisante » en vue de subvenir à leurs besoins pour 44,7 % des diplômés interrogés et « insuffisante » pour 47,6 % d'entre eux, notamment chez les femmes détentrices d'un DEA (50,1 %). Les plus « satisfaits » de ce point de vue semblent être les diplômés du DSA de Chaillot (55,3%).

Seul 29,5 % des répondants déclarent occuper encore ce premier emploi. Cette situation se rencontre plus fréquemment en Province (32,5%) et parmi les diplômés du DSA de Chaillot (57,9%).

39,0 % des diplômés déclarent avoir travaillé entre 25 et 36 mois depuis l'obtention de leur diplôme (36,4 % étant même parvenu à travailler plus de 36 mois !). 14,5 % ont travaillé quant à eux moins de 24 mois.

Au 1^{er} décembre 2017, sur l'ensemble des 1 906 diplômés ayant répondu à l'enquête, plus de huit diplômés sur dix (83,2 %) occupaient un emploi et un sur dix (10,3 %) n'en occupait aucun, notamment chez les ADE (11,6%) et parmi ceux-ci tout particulièrement pour les femmes (13,0%).

Concernant leur parcours professionnel, près de sept diplômés sur dix (70,7%) considèrent avoir connu une relative « stabilité » professionnelle dans la mesure où 37,8 % ont toujours eu un emploi régulier et 32,9 % ont eu plusieurs emplois sans vraiment connaître d'interruption. Seul 16,4 % des diplômés interrogés ont enchaîné période d'activité et période de chômage. Cette situation d'« instabilité » professionnelle est plus fréquente chez les femmes (18,1 % contre 13,8 % pour les hommes) qu'elles soient ADE (18,4%) ou HMONP (19,1%).

3. Situation et activité professionnelle actuelle

3.1 Activité professionnelle et situation de recherche d'emploi

89,9 % (contre 89,4 % en 2017) **des diplômés interrogés déclarent occuper une activité professionnelle** (93,2 % des hommes contre 87,8 % des femmes).

5,8 % d'entre eux sont en situation de recherche d'emploi⁵ (contre près de 8,6 % à la fin 2016). Ces derniers sont plus nombreux parmi les **femmes (7,2 % contre 11,5 % en 2017)**. A contrario, ce pourcentage est de **3,8 % pour les hommes** (contre 4,2 % en 2017).

⁵ Le taux de diplômés en activité professionnelle s'établissait à plus de 87 % lors des enquêtes de 2010, 2011 et 2012. Le taux de diplômés en situation de recherche d'emploi s'élevait à près de 9 % lors des précédentes enquêtes (8,9 % en 2012, 8,8 % en 2011 et 8,6 en 2010).

Cette proportion de diplômés en situation de recherche d'emploi semble assez comparable pour les diplômés issus des **écoles d'Île-de-France (5,8 %** contre 5,6 % fin 2017) et ceux des **autres régions (5,9 %** contre 3,6 %).

Les architectes diplômés d'Etat semblent moins touchés par la récession qu'auparavant (87,9 % en activité contre 84,8 % en 2018 et **7,9 % en situation de recherche d'emploi** contre 13,1 %).

Pour leur part, les détenteurs d'une HMONP voient également leur situation se conforter (91,8 % en activité contre 94,0 % en 2018 et **seuls 4,0 %** d'entre eux demeurent en situation de recherche d'emploi.

Les titulaires du DSA de l'Ecole de Chaillot sont particulièrement bien intégrés dans leur champ professionnel (91,7 % des diplômés en activité).

Situation professionnelle	Diplômes			
	Diplôme d'État d'architecte	HMONP	DSA Ecole de Chaillot	Ensemble
Actif : une seule activité	78,0%	79,6%	66,7%	78,7%
Actif : plusieurs activités	10,0%	12,2%	24,2%	11,3%
En recherche d'emploi	7,9%	4,0%	3,0%	5,8%
Autre situation	3,7%	3,5%	3,0%	3,6%
Sans aucune activité	0,5%	0,7%	3,0%	0,6%
Total Diplômés	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Base : Ensemble = 1232 diplômés

Enfin, lorsque l'on interroge les diplômés sur la perception qu'ils ont du lien de leur diplôme avec leur activité principale, plus de huit diplômés sur dix (83,3%) estiment que leur activité principale se situe dans le domaine du diplôme obtenu en 2015. Les détenteurs d'une HMONP s'estiment être le plus en adéquation avec leur activité professionnelle (86,4%), de même que les DSA de l'école de Chaillot (84,9%). De plus, les hommes perçoivent plus favorablement cette position professionnelle (89,0 % pour les HMONP et 88,2 % pour les DSA de Chaillot).

3.2 Recherche d'emploi et obstacles rencontrés

Près de la moitié des diplômés en activité professionnelle (49,4%) ont utilisés leurs relations personnelles ou professionnelles en vue de trouver leur emploi et plus d'un quart (28,1%) ont adressés des candidatures spontanées. La prospection par la voie des annonces ne concernent que 16,2 % des répondants. De leur côté, les diplômés en situation de recherche d'emploi sollicitent pour un tiers d'entre eux (33,3%) leurs relations personnelles ou professionnelles et près d'un tiers (30,6 %) candidatent spontanément. Enfin, près d'un quart d'entre eux (23,6%) consultent des annonces.

Si près de la moitié (48,6%) des diplômés en recherche d'emploi estiment n'avoir disposer que de peu d'offres en adéquation avec leur diplôme, 38,4 % des diplômés en activité le signifient également. Par ailleurs, plus de 38 % des diplômés actifs comme de ceux à la recherche d'un emploi (38,9%) regrettent de manquer de « réseau professionnel ».

3.3 Une augmentation de la pluri-activité

Parmi l'ensemble des répondants, **78,7 % n'exercent qu'une seule activité** et **11,3 % déclarent en occuper plusieurs** (13,5 % des hommes contre 9,8 % des femmes), qu'ils soient ADE (10,0 %) ou titulaires de la HMONP (12,2 %).

Le taux de répondants n'exerçant qu'une seule activité s'élève même à 88,6 % pour les diplômés intervenant dans le champ de « l'architecture, du patrimoine bâti, de l'urbanisme et du paysage ».

On remarquera que **la proportion de diplômés en situation de pluri-activité s'est fortement accentuée entre 2010 et 2018**, passant de 7,6 % en 2010 à 11,3 % aujourd'hui.

4. Taux d'insertion et domaines d'exercice professionnel

La très grande majorité des jeunes diplômés s'insère malgré tout sans difficulté dans la vie active au sein des domaines professionnels correspondant à leur formation avec un taux d'insertion de 85,6 % (contre 88,4 % en 2018).

Taux d'insertion dans le champ Architecture-Urbanisme- Patrimoine bâti	Diplômes			
	Diplôme d'État d'architecte	HMONP	DSA Ecole de Chaillot	Ensemble
Inséré dans le champ	81,7%	89,5%	87,9%	85,6%
Hors champ	6,3%	2,2%	3,0%	4,3%
Autre situation	12,1%	8,4%	9,1%	10,1%
Total Diplômés	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Base : Ensemble = 1 232 diplômés

Les domaines de « l'architecture, du patrimoine bâti, de l'urbanisme et du paysage » constituent les secteurs privilégiés d'intervention des jeunes architectes : ils sont évoqués par la très grande majorité des diplômés interrogés, qu'ils soient ADE (81,7 % contre 83,4 % en 2018), HMONP (89,5 % contre 88,8 %) ou encore du DSA de l'Ecole de Chaillot (87,9 % contre 96,7 %).

Parmi les domaines d'activités exercés, les jeunes diplômés interrogés évoquent principalement **la conception architecturale** (87,9 % des répondants ; 90,3 % des hommes contre 86,1 % des femmes). Celle-ci se situe **largement en tête des domaines d'exercice professionnel** (87,2 % des ADE, 91,3 % des HMONP, mais seulement 57,1 % pour les DSA de Chaillot), **bien avant la réhabilitation et l'entretien de bâtiments** (35,5 % en moyenne).

Les interventions sur le **patrimoine protégé** – monuments historiques et espaces protégés – demeurent le **domaine privilégié des diplômés de l'Ecole de Chaillot (78,6 %)**, avec la **réhabilitation et l'entretien de bâtiments (57,1 %)**.

L'urbanisme et l'aménagement urbain concernent moins d'un cinquième des diplômés (19,6 % en moyenne ; 22,4 % des hommes contre 17,5 % des femmes), de même que **l'architecture d'intérieure et la décoration (23,9 % en moyenne)**. Les domaines de la **construction et du BTP (17,8 %)** figurent également parmi les champs professionnels les plus fréquemment investis.

Domaines d'exercice professionnel (en % des répondants insérés dans le domaine Architecture)	Diplômes			
	Diplôme d'État d'architecte	HMONP	DSA Ecole de Chaillot	Ensemble
Conception architecturale	87,2%	91,3%	57,1%	87,9%
Réhabilitation, entretien de bâtiment	34,3%	36,0%	57,1%	35,5%
Architecture intérieure, décoration	24,7%	24,8%	10,7%	23,9%
Construction, BTP	19,0%	24,8%	10,7%	23,9%
Patrimoine protégé	4,6%	3,3%	78,6%	6,2%
Urbanisme, aménagement urbain	17,6%	4,5%		4,4%
Paysage, environnement	4,0%	4,5%		4,4%
Design de produit, graphisme	3,3%	1,7%		2,4%
Scénographie	0,6%	1,9%		1,2%
Total Diplômés	478	484	28	1 013

Base : Actifs+Domaine Archi = 1 013 répondants

5. Les activités exercées au titre de l'emploi principal

Si **plus de neuf diplômés sur dix** (91,0 %) insérés dans le domaine « Architecture, patrimoine bâti, urbanisme et paysage » **déclarent assumer principalement des missions de maîtrise d'œuvre et de conception de projet** (91,5 % des hommes contre 90,7 % des femmes), les détenteurs de la HMONP (92,2 %) assurent, plus que leurs autres collègues diplômés, cette mission première (90,4 % des ADE, 85,7 % des DSA de Chaillot).

Corrélativement, **le suivi de chantiers est la seconde des missions couvertes par les architectes (47,8 % des répondants)**.

Activités exercées au titre de l'emploi principal (en % des répondants insérés dans le domaine Architecture)	Diplômes			
	Diplôme d'État d'architecte	HMONP	DSA Ecole de Chaillot	Ensemble
Maîtrise d'oeuvre, conception de projet	90,4%	92,1%	85,7%	91,0%
Suivi de chantiers	42,1%	52,7%	64,3%	47,8%
Assistance à la maîtrise d'ouvrage	13,4%	13,6%	10,7%	13,9%
Administration, gestion	11,5%	9,9%	7,1%	10,6%
Etudes techniques	9,2%	9,7%	14,3%	9,4%
Programmation, montage d'opérations	5,9%	7,0%	10,7%	6,8%
Conseil	3,3%	4,1%	3,6%	3,7%
Enseignement, formation, recherche	2,1%	3,1%	10,7%	2,9%
Communication, publicité, édition	3,3%	1,9%		2,5%
Expertise, contrôle, sécurité	2,1%	1,4%	14,3%	2,1%
Promotion, commercialisation	1,5%	0,2%		0,8%
Total Diplômés	478	484	28	1 013

Base : Actifs+Domaine Archi = 1 013 répondants

Les architectes interrogés évoquent également les **missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage** pour **13,9 %** d'entre eux en moyenne.

Viennent ensuite les tâches **d'administration et de gestion** (10,6 %), les **études techniques** (9,4 %), la **programmation et le montage d'opérations** (6,8 %), les **activités de conseil** (3,7 %), et **l'enseignement et la recherche** (2,9 %) et la **communication, publicité, édition** (2,5 %).

6. Activité professionnelle complémentaire

11,3 % des diplômés exerçant dans le domaine de « l'architecture, du patrimoine bâti et de l'urbanisme » déclarent exercer plusieurs activités professionnelles. Cette situation est plus fréquemment répandue chez les hommes (13,5 % contre 9,8 % des femmes) et concerne plus fréquemment les DSA de Chaillot (24,2 %).

Parmi les diplômés exerçant dans le domaine de l'architecture une activité complémentaire, la grande majorité d'entre eux, soit sept sur dix, déclarent n'en exercer qu'une seule autre (70,7%). Cette activité complémentaire est, pour plus de huit diplômés sur dix (83,5 %) déployée dans ce même champ professionnel de l'architecture.

7. Statut d'exercice de l'activité principale

Trois années après l'obtention de leur diplôme, les jeunes diplômés insérés dans le domaine de l'architecture sont majoritairement des salariés. **72,4 % des diplômés déclarent exercer leur activité principale en tant que salariés. Seul 6,2 % des diplômés sont installés en tant qu'indépendant/libéral** (3,9 % le sont sans aucun salarié et 2,4 % sont employeurs).

Les profils liés au salariat s'observent beaucoup plus communément parmi les femmes (76,1 % d'entre elles contre 67,2 % des hommes).

L'**autoentrepreneuriat** touche une proportion importante des jeunes diplômés (**12,2 %**). Si ce « statut » est revêtu par 10,7 % des DEA, il est revêtu par plus de **15 % des détenteurs de la HMONP**. *Pour près de six répondants sur dix (58,1%), il s'agit « d'une démarche vers l'activité indépendante », particulièrement chez les hommes (72,9 % contre 44,6 % des femmes) et parmi les HMONP (71,2% contre 39,2 % pour les ADE). Seulement 16,1 % des diplômés l'évoquent « en réponse à des commandes » et 12,1 % « à la demande de mon client principal ». Plus de la moitié des autoentrepreneurs (54,8%) décident « dans une large mesure » de leurs tarifs et 38,7 % « dans une faible mesure ». Cette situation dominante est plus largement répandue parmi les HMONP (61,6% contre 45,1 % seulement des ADE).*

Le **statut d'indépendant/libéral concerne majoritairement les hommes** (7,8 % contre 5,1 % des femmes) et 4,0 % d'entre eux exercent sans salarié (3,8 % sont employeurs). Les **DSA de l'Ecole de Chaillot** sont les plus enclins à adopter le statut d'indépendant (**25,0 %**).

Statut d'exercice de l'activité principale	Diplômes			
	Diplôme d'État d'architecte	HMONP	DSA Ecole de Chaillot	Ensemble
Salarié des entreprises privées	75,9%	55,4%	42,9%	65,1%
Autoentrepreneur	10,7%	15,1%		12,2%
Associé	1,7%	7,9%	3,6%	4,7%
Indépendant sans salarié	1,9%	4,8%	21,4%	3,8%
Chef d'entreprise salarié	0,8%	5,4%	7,1%	3,2%
Indépendant employeur	0,6%	3,9%	3,6%	2,4%
Salarié des entreprises publiques	2,7%	1,4%	3,6%	2,3%
Agent de la fonction publique	1,0%	2,5%	7,1%	1,9%
Stagiaire, vacataire	0,6%			0,3%
Autre situation	2,3%	1,7%	3,6%	2,2%
Non réponses	1,7%	2,1%	7,1%	2,0%
Total Diplômés	478	484	28	1 013

Base : Actifs+Domaine Archi = 1 013 répondants

Si les salariés sont largement majoritaires au sein de la population des architectes diplômés d'Etat (80,5 %), les détenteurs de la HMONP « endossent » également ce mode d'exercice (64,7 %), ainsi que les DSA de Chaillot (60,7 %). C'est bien évidemment au sein des structures du secteur privé que ces diplômés exercent en tant que professionnels (65,1 % en moyenne ; 75,9 % des ADE et 55,4 % des HMONP).

Les indépendants, employeur ou sans salariés, représentent 6,2 % (respectivement 2,4 % et 3,8 %). Les HMONP se déclarant en outre pour 8,7 % d'entre eux indépendant. Enfin, le statut d'autoentrepreneur est revêtu par 12,2 % des diplômés (15,1 % des HMONP et 10,7 % pour les ADE).

Trois années après la fin de leurs études, les femmes sont également plus nombreuses à relever du statut de salariée du secteur privé (68,4 % contre 60,4 % des hommes), qu'elles soient détentrices du diplôme d'Etat d'architecte (76,0 % et 75,9 % pour les hommes), ou encore de l'HMONP (62,0 % contre 46,6 % des hommes).

8. Structure d'exercice de l'activité principale

Les jeunes diplômés issus d'une formation en architecture exercent, dans leur très grande majorité, au sein des agences d'architecture (75,8 %). L'agence, première structure d'accueil, apparaît encore plus prédominante pour les détenteurs d'un diplôme d'Etat (77 % contre 75,4 % pour les HMONP).

Structure d'exercice de l'activité principale	Diplôme			Ensemble
	DEA	HMONP	DSA Ecole de Chaillot	
Agence d'architecture	77,0%	75,4%	71,4%	75,8%
Travailleur indépendant	5,9%	13,4%	7,1%	9,4%
Bureau d'études techniques	4,8%	2,3%		3,6%
Autre entreprise du secteur privé	4,8%	1,9%		3,4%
Entreprise de BTP	1,9%	0,8%	3,6%	1,4%
Etablissement ou entreprise du public	0,6%	0,8%	10,7%	1,1%
Collectivité territoriale	0,4%	1,2%		1,0%
Ministère ou services extérieurs	0,4%	1,4%		0,9%
Autre	3,8%	1,2%	7,1%	2,7%
Non réponses	0,4%	1,4%		0,9%
Total Diplômés	478	484	28	1 013

Base : Actifs + Domaine Archi = 1 013 diplômés

9. Statut professionnel des diplômés exerçant au sein des agences d'architecture

Si l'on s'intéresse particulièrement aux **diplômés exerçant au sein des agences d'architecture**, qui constituent la population majoritaire des actifs exerçant dans le champ de l'architecture (75,8 %), nous observons en premier lieu que leur **statut professionnel** est celui de **salariés pour 79,3 %** d'entre eux.

Les femmes exercent plus fréquemment que les hommes avec le statut de salariée (82,2 % contre 75,5 %). Les hommes se tournent plus largement vers celui d'indépendant (8,2 % contre 4,1 % pour les femmes).

85,9 % des ADE endossent le statut de salariés (83,4 % relevant du secteur privé) contre 73,4 % des HMONP (66,9 % du secteur privé), ces derniers se déclarant pour 9,6 % d'entre eux associé et pour 8,5 % indépendant, notamment les hommes (12,8% contre 5,3 % des femmes).

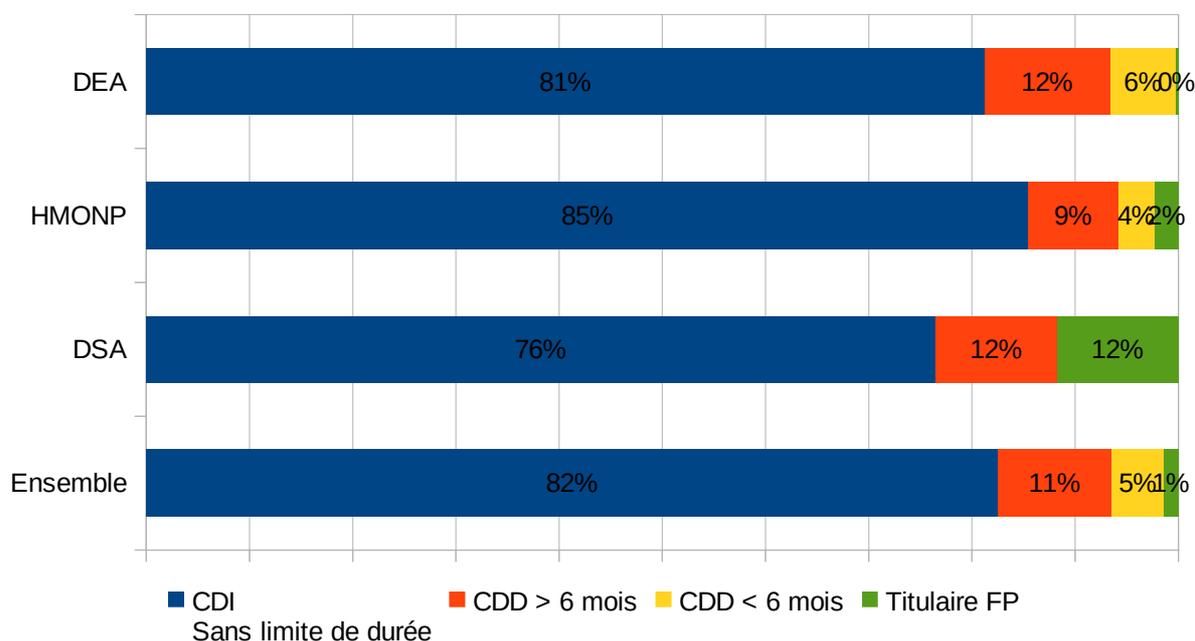
Le statut d'autoentrepreneur est revêtu par 6,4 % des diplômés. Enfin, les indépendants, employeur ou sans salariés, représentent 5,9 % (respectivement 2,9 % et 3,0 %).

10. Les architectes salariés selon le type de contrat

La très grande majorité des architectes diplômés salariés exerçant dans le domaine de « l'architecture, du patrimoine bâti, l'urbanisme et du paysage » **sont sous contrat (98,0 %)** et une très faible proportion (1,4 %) sont des titulaires de la fonction publique.

Plus de quatre diplômés salariés sur cinq (82,0 %) occupent un emploi à durée indéterminé (CDI) et 16,0 % sont employés sur un contrat à durée déterminé (CDD) – dont 5,1 % sur une durée inférieure à 6 mois) - et 10,9 % le sont sur un emploi à durée limitée de plus de 6 mois. Les femmes sont cependant plus nombreuses sur ce type de contrat (12,7 % contre seulement 8,1 % pour les hommes).

Les diplômés architectes salariés selon le type de contrat



Ce sont majoritairement les détenteurs de la HMONP qui occupent les emplois salariés les plus stables (84,7 % sur CDI), bien que les ADE puissent également s'en prévaloir (80,8 %). Cependant, ces derniers sont recrutés pour un bon nombre d'entre eux en CDD (18,4 %) notamment les femmes (20,2%).

11. Localisation de l'activité principale

Plus de huit diplômés en activité sur dix dans le domaine de l'architecture (84,3 %) déclarent exercer en France et 12,3 % des diplômés de nationalité française sont installés à l'étranger notamment dans un pays européen (pour 70,5 % d'entre eux), notamment en Suisse, en Allemagne et au Royaume-Uni. A contrario, près de sept diplômés de nationalité étrangère sur dix (69,9 %) exercent en France.

Sur l'ensemble des diplômés interrogés installés en France, en activité dans le domaine de l'architecture, plus d'un tiers des diplômés (33,6 %) sont installés en Ile-de-France (82,6 % d'entre eux étant issus d'une école de la région). Par ailleurs, moins d'un diplômé sur dix (9,1 %) est implanté dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, 6,3 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 5,8 % en Occitanie, 5,5 % en Grand Est, 4,6 % en Nouvelle Aquitaine, 3,2 % en Bretagne, mais une proportion importante des répondants (18,6 %) déclarent exercer à l'étranger.

Région d'exercice professionnel	Région d'obtention du diplôme		
	IDF	PROV	Ensemble
ILE-DE-FRANCE	70,4%	14,6%	42,4%
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	3,8%	19,1%	11,5%
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	3,3%	12,7%	8,0%
OCCITANIE	2,5%	12,2%	7,4%
GRAND EST	1,8%	12,2%	7,0%
NOUVELLE AQUITAINE	5,5%	6,2%	5,9%
BRETAGNE	1,8%	6,2%	4,0%
NORMANDIE	1,8%	3,7%	2,7%
HAUTS-DE-FRANCE	1,5%	3,7%	2,6%
PAYS DE LA LOIRE	1,8%	3,0%	2,4%
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	0,8%	2,2%	1,5%
CENTRE-VAL DE LOIRE	0,3%	0,7%	0,5%
CORSE	0,5%	0,2%	0,4%
DOM-TOM	1,8%	2,0%	1,9%
Non réponses	2,0%	1,0%	1,5%
Total Diplômés	100,0%	100,0%	100,0%

Base : Actifs+Domaine Archi+France = 802 répondants

En Ile-de-France, plus d'un diplômé sur deux (54,6 %) issus des écoles franciliennes demeurent en exercice au sein de la région. Cette installation en Ile-de-France (IdF) concerne plus de six diplômés sur dix de l'école de **Paris-Val de Seine** (63,9 % en IdF; 44,3% à Paris). Enfin signalons que 20,0 % des diplômés franciliens déclarent exercer à l'étranger, soit légèrement plus que la moyenne nationale (18,6 %).

Dans les autres régions, les diplômés de l'école d'architecture de **Bordeaux** privilégient une installation dans leur région de formation (64,7 % en Nouvelle Aquitaine ; 58,8 % en Gironde), **Saint-Etienne** (60,7 % en Rhône-Alpes ; 32,1 % dans le Rhône), **Strasbourg** (60,0 % dans le Grand-Est ; 44,4 % dans le Bas-Rhin, 15,6 % dans le Haut-Rhin et 13,3 % en Suisse), **Lille** (57,9 % dans les Hauts-de-France ; 47,4 % dans le Nord), **Normandie** (55,6 % en Normandie ; 33,3 % en Seine-Maritime). C'est également le cas des architectes formés à l'école de **Marseille** (54,8 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur ; 32,9 % dans les Bouches-du-Rhône et 11,0 % dans les Alpes-Maritimes), de ceux des écoles d'architecture de **Grenoble** (52,4 % en Auvergne-Rhône-Alpes ; 20,6 % en Isère et 14,3 % dans le Rhône) et **Clermont-Fd** (50,0 % en Auvergne-Rhône-Alpes ; 25,0 % dans le Puy-de-Dôme).

12. Temps de travail et durée hebdomadaire moyenne d'exercice

Une très grande majorité (91,8 %) des jeunes diplômés architectes exerçant dans le champ de l'architecture **déclarent exercer à temps complet** (contre 5,7 % à temps partiel), **selon une durée hebdomadaire moyenne de l'ordre de 43h43mn** (45h05 pour les hommes contre 42h44 pour les femmes).

Temps de travail hebdo. / Temps complet	Classes d'heures					Total
	'=> 20 et < 35h	'=> 35 et < 45h	'=> 45 et < 55h	'=> 55h	Non réponses	
Diplômes						
DEA	0,5%	63,9%	28,6%	6,4%	0,5%	100,0%
HMONP	1,6%	53,6%	32,7%	10,8%	1,4%	100,0%
DSA Chaillot		34,8%	56,5%	4,3%	4,3%	100,0%
Ensemble	1,0%	58,6%	31,0%	8,4%	1,0%	100,0%

Base : Actifs+Domaine Archi+Temps complet = 1 013 répondants

58,6 % des diplômés exerçant à temps complet ont un temps de travail moyen compris entre 35 et 45 heures par semaine, 31,0 % d'entre eux atteignent une amplitude horaire comprise entre 45 et 55 heures et 8,4 % dépassent les 55 heures hebdomadaires.

12.1 Cadre et rythmes de travail

Cadre de travail

Près de neuf diplômés sur dix (89,1%) exerçant dans le champ de l'« architecture » travaillent dans les locaux de leur employeur ou entreprise et près des trois-quarts (73,7%) s'y rendent tous les jours. Il leur arrivent également de travailler « sur site » pour plus de la moitié d'entre eux (53,5%) à raison de « plusieurs fois par mois » (30,8 %) ou même « plusieurs fois par semaine » (22,7%). Plus d'un répondant sur cinq (21,9%) se rend en outre dans les « locaux de leurs clients ». Enfin, un quart d'entre eux sont parfois amenés à travailler à leur domicile (25,2%).

Rythmes de travail

Les trois-quart des diplômés exerçant dans le domaine de l'« architecture » (75,7%) déclarent travailler « le même nombre de jours chaque semaine ». Ceci est d'autant plus significatif en ce qui concerne les femmes (80,1 % contre 69,6 % des hommes). Mais cette régularité hebdomadaire ne s'opère pas quotidiennement selon des horaires fixes (45,2% contre 48,8 % irréguliers). De surcroît, le nombre d'heures travaillées par jour peut-être fluctuant (63,8% contre 31,4 % stable). Il peut même s'avérer variable d'une semaine à l'autre (55,7% contre 39,8 % fixe).

*Plus de huit diplômés sur dix (82,5%) déclarent « disposer d'au moins **48 heures consécutives de repos** au cours d'une semaine » (86,1 % des femmes contre 77,6 % des hommes) et 13,1 % n'étant pas dans ce cas.*

*Rappelons que seul 5,7 % des diplômés du champ de l'« architecture » déclarent exercer à **temps partiel** (58 personnes). Si un peu plus d'un tiers d'entre eux (34,5%) le justifie pour « des raisons personnelles ou familiales », notamment les femmes (40%), un autre tiers l'évoque en vue d'« exercer une autre activité professionnelle », particulièrement les hommes (39,1%). Enfin, pour un répondant sur cinq (22,4%) son activité principale ne lui offre pas la possibilité de travailler d'avantage.*

Fixation des horaires et plages de travail

Pour près d'un tiers des répondants (30,1%) leurs horaires de travail sont fixés par l'entreprise, mais près de quatre répondants sur dix (39,7%) évoquent la « possibilité d'adapter les horaires dans une certaine limite ». Un diplômé sur cinq (20,9%) possède la latitude de déterminer ses horaires de travail.

Pour près de neuf répondants sur dix (88,5%) leur rythme de travail dépend avant tout de leur clients. Près des trois-quarts (73,9%) déclarent que celui-ci répond à des objectifs. Enfin, pour près de six répondants sur dix ce rythme de travail dépend du contrôle direct de leur chef ou client (59,8%) voire d'autres personnes (59,4%).

Si, plus de la moitié des répondants (52,1%) peuvent être amenés à travailler « occasionnellement » le samedi (38,4 % ne se retrouvent « jamais » dans cette situation), 39 % peuvent de manière occasionnelle travailler le dimanche. Ils sont également nombreux (65,6%) à pouvoir le faire de temps en temps « entre 20h et minuit » voire « entre minuit et 5 h » (19,4%) ou encore « entre 5h et 7h » (15,8%).

Pour près de neuf répondants sur dix (89,0%) domine l'impression de « devoir fréquemment interrompre une tâche pour en effectuer une autre non prévue », même si plus de huit d'entre-eux sur dix (80,8%) sont en mesure de « choisir ou de changer l'ordre de leurs tâches » et pour plus des trois-quart (76,4%) leurs méthodes de travail ou encore leur cadence de travail (61,4%). Ainsi, plus de six répondants sur dix (64,9%) déclarent être souvent ou toujours « dans l'obligation de se dépêcher » et près des deux-tiers des répondants (65,9%) doivent également travailler dans des délais très courts.

*Pour plus de sept répondants sur dix (71,7 %) leurs horaires de travail s'accordent avec leurs **engagements sociaux et familiaux**.*

*Plus de neuf diplômés sur dix (93,1%) déclarent prendre des **congés annuels** (63,1 % de temps en temps et 30,0 % régulièrement).*

13. Les revenus professionnels

Pour l'ensemble des diplômés actifs exerçant dans le champ de l'architecture, le revenu net moyen annuel des jeunes diplômés peut-être évalué à 24 282 € (contre 22 490 € en 2016), 40,6 % d'entre eux se situant dans la tranche de revenus comprise entre 20 et 30 000 € et 23,6 % entre 20 et 25 000 €.

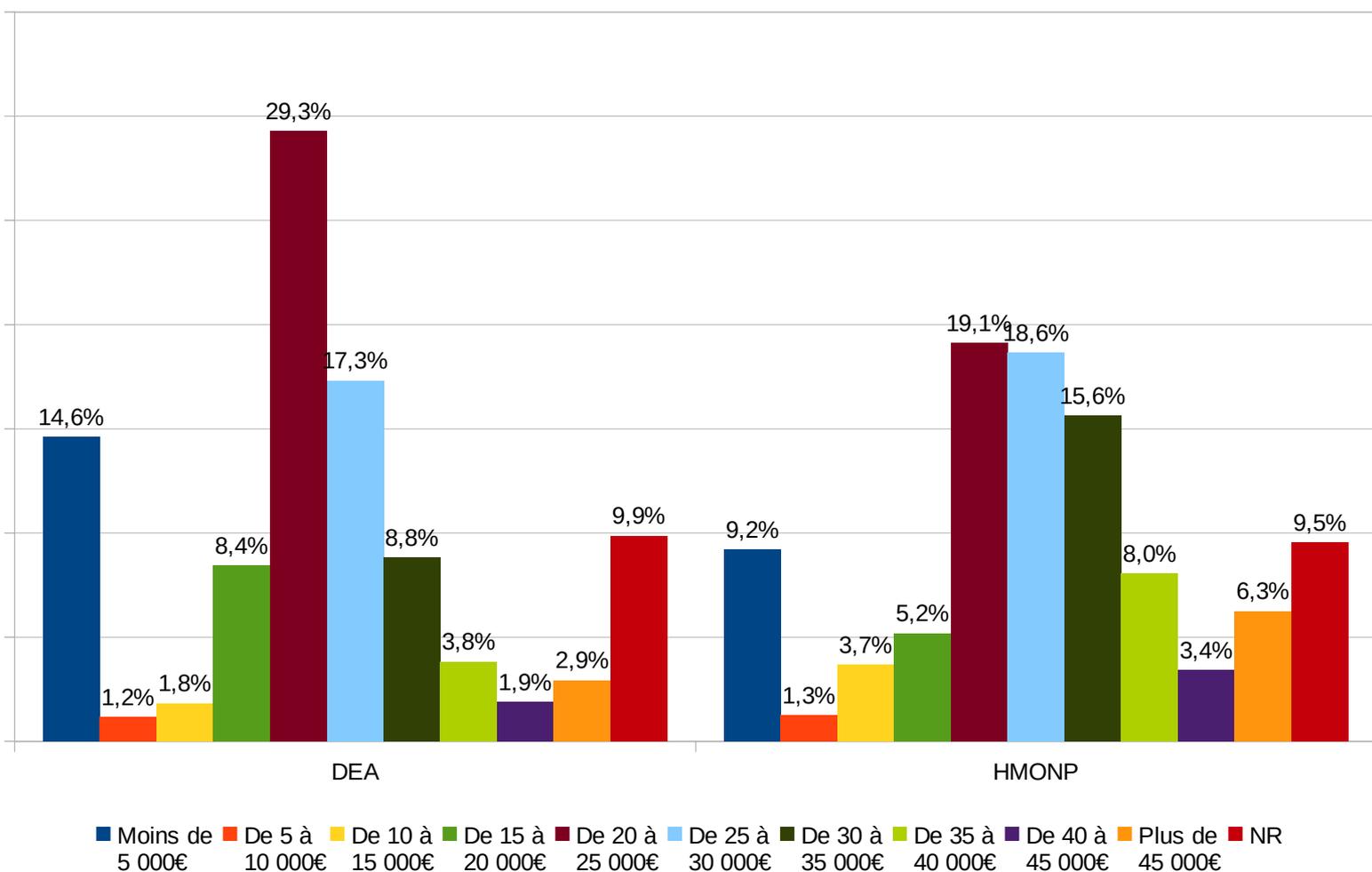
Le revenu net moyen annuel de l'ensemble de la population des répondants est quant à lui de 23 190 €. Ce même revenu était de l'ordre de 21 162 € à l'issue de l'enquête de 2016. Ce montant est bien évidemment plus élevé **pour les diplômés exerçant leur activité principale à temps complet, de l'ordre de 24 496 €** (contre 22 827 € en 2016).

Ces revenus professionnels s'élèvent à **26 555 € pour les hommes contre 23 032 € pour les femmes**, et sont plus élevés pour les diplômés issus des écoles d'Ile-de-France où ils se montent à 25 484 € contre 23 506 € pour ceux des autres régions. Plus d'un diplômé à temps complet sur cinq (22,8 %) se situent dans la tranche médiane de revenus comprise entre 20 et 25 000 € et 17,8 % entre 25 et 30 000 €.

Si l'on s'intéresse uniquement aux **diplômés actifs exerçant dans le domaine de l'architecture, leur revenu moyen net annuel s'établit à 24 527 € pour un temps complet** (26 376 € pour les hommes contre 23 234 € pour les femmes). **Un peu plus de quatre répondants sur dix se situe dans les tranches de revenus comprises entre 20 000 € et 30 000 €** (41,9 %). On constate que 16,3 % des diplômés gagnent moins de 15 000 € par an et à l'opposé les revenus élevés, de plus de 30 000 €, concernent plus d'un quart des architectes diplômés (25,2%).

Les revenus varient cependant selon le diplôme obtenu. Les détenteurs de la HMONP se situent en moyenne à 26 444 € pour un temps complet (contre 24 715 € en 2016) tandis que leur collègues architectes d'Etat gagnent en moyenne près de 22 561 € (20 595 € en 2016). Les titulaires du DSA de Chaillot quant à eux perçoivent en moyenne 29 449 € net annuel.

Distribution des revenus professionnels nets annuels moyens (en %)



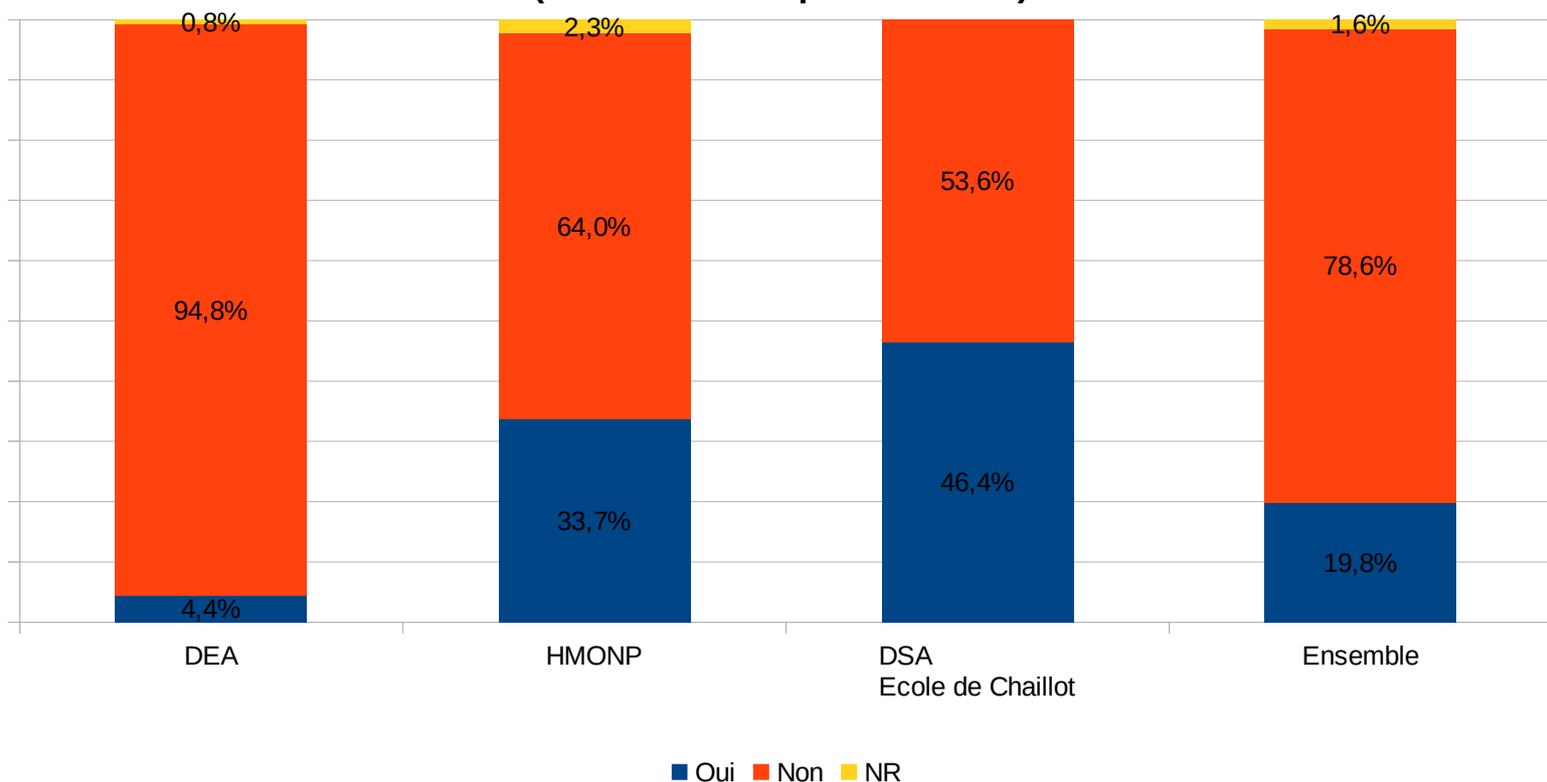
Ainsi, 46,4 % des architectes diplômés d'Etat concentrent leurs revenus dans les tranches comprises entre 20 000 € et 30 000 € tandis que les titulaires de la HMONP y sont présents pour 37,2 % d'entre eux.

Ainsi, 29,3 % des architectes diplômés d'Etat concentrent leurs revenus dans les tranches comprises entre 20 000 € et 25 000 € tandis que les titulaires de la HMONP y sont présents pour 19,1 % d'entre eux.

14. L'inscription au Tableau de l'Ordre des architectes

Parmi les diplômés qui déclarent intervenir dans le champ de l'architecture, seulement 19,8 % des répondants sont inscrits au Tableau de l'Ordre des architectes. Ce sont les hommes qui sont les mieux représentés au Tableau (24,3 % contre 16,6 % des femmes).

**Inscription au Tableau de l'Ordre des architectes
(en % selon le diplôme obtenu)**



Les détenteurs de la HMONP sont pour près d'un tiers d'entre eux inscrits au Tableau (33,7 %). Cependant les hommes sont nettement plus nombreux (41,4 %) que leurs consœurs HMONP (27,9%) à s'inscrire au Tableau. Les diplômés du DSA de Chaillot sont pour 46,4 % d'entre eux inscrits au Tableau.

15. Les dispositifs d'aide à l'insertion au sein des écoles d'architecture

Parmi les dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle dont ont bénéficiés les diplômés au sein de leur établissement, la **sensibilisation à la création d'entreprise** ainsi que celle relative à l'**entrepreneuriat** sont les deux actions les plus « répandues » (respectivement 17,7 % et 14,1 % en moyenne nationale) notamment auprès des HMONP (respectivement 24,2 % et 19,3%).

Ainsi, **plus de 6 diplômés HMONP sur 10 (61,1%) de l'ENSA de Bretagne ont été sensibilisés à la création d'entreprise** (30,2% en moyenne parmi l'ensemble des diplômés de l'école) et **plus de la moitié d'entre eux à Toulouse (53,3 % ; 24,1% en moyenne)**.

Viennent ensuite loin derrière les écoles de :

Marne-La Vallée (38,9 % pour les HMONP mais 15,2 % seulement en moyenne),
Clermont-Fd (37,5 % pour les HMONP, 25,0% en moyenne),
Versailles (29,2 % pour les HMONP et 23,7 % pour les ADE ; 25,4% en moyenne),
Bordeaux (28,6 % pour les HMONP),
Grenoble (28,0 % pour les ADE, 23,0% en moyenne),
P.-Belleville (27,6 % pour les HMONP),
P.-Val de Seine (27,0 % pour les HMONP),
P.-La Villette (23,3 % pour les HMONP).

46,7 % des diplômés des HMONP de l'ENSA de **Toulouse** ont fait l'objet d'une action de **sensibilisation à l'entrepreneuriat** (22,2% en moyenne). Cette formation est également portée au sein des écoles de :

Marne-La Vallée (33,3 % pour les HMONP),
Clermont-Fd (31,3 % pour les HMONP),
Bretagne (30,6 % pour les HMONP),
Versailles (23,2% en moyenne sur l'ensemble des diplômés de l'école).

Parmi les autres actions initiées par les écoles, on remarquera la mise en place de :

- **dispositif d'aide pour trouver un stage** : seulement 10,0 % en moyenne nationale sur l'ensemble des écoles. Seule l'ENSA de **Clermont-Fd** accompagne les étudiants à ce titre (27,8 % pour les ADE ; 19,2 % en moyenne) ;

- **aide pour connaître les débouchés professionnels** : 9,4 % en moyenne nationale

On pourra distinguer :

Marne-La Vallée (27,8 % pour les HMONP),
Grenoble (23,7 % pour les ADE ; 20,7% en moyenne),
Clermont-Fd (22,2 % pour les DEA),
St-Etienne (21,1 % pour les HMONP).

- **aide à la réalisation du CV/lettre de motivation** : 6,6 % en moyenne nationale

Seule l'ENSA de **Grenoble** semble s'y consacrer de manière substantielle (38,8 % pour les ADE ; 31,9 % en moyenne) ;

- **aide pour identifier les compétences** : 4,6 % en moyenne nationale

Là encore l'ENSA **Grenoble** se distingue (29,0 % pour les ADE ; 24,4 % en moyenne)

- **aide pour contacter les entreprises** : 2,3 % en moyenne nationale

16. Les autres diplômes obtenus et les poursuites d'études

16.1 Diplôme obtenu antérieurement à celui de 2015

Sur l'ensemble des 1 906 diplômés ayant répondu à l'enquête plus d'un tiers d'entre eux (35,1%) ont obtenu un diplôme antérieurement à celui de 2015 délivré par **un autre établissement**. Ceci concerne essentiellement les diplômés étrangers (47,7%) et également ceux issus des écoles d'architecture franciliennes (avec un taux de 42,1 % contre 27,8 % dans les autres régions), mais surtout les détenteurs d'un DSA (82,7%) voire les titulaires d'une HMONP (52,2%).

Parmi ces diplômés, le diplôme antérieur obtenu relevait pour près de trois sur quatre d'entre eux (74,7%) du domaine « architecture, patrimoine bâti, urbanisme, paysage ». Il est à noter que les titulaires d'un DEA étaient également dôtés, pour une bonne part d'entre eux (44,3 %), d'un diplôme ne concernant pas ce champ.

16.2 Diplôme obtenu postérieurement à celui de 2015

Près d'un tiers des diplômés interrogés (32,8%) affirment avoir obtenu un autre diplôme postérieurement à celui de 2015. Cette situation concerne pour près de la moitié d'entre eux les détenteurs d'un DEA (49,6%). Parmi ces derniers, plus des trois-quarts (77,3%) ont obtenu une HMONP.

17. Perception de la formation au regard de l'emploi

Si plus de la moitié des diplômés (52,1%) exerçant dans le domaine de « l'architecture » estiment que leur formation les a bien préparée à l'exercice de leur activité professionnelle, ils sont néanmoins plus de quatre sur dix (43,4%) à la percevoir plutôt négativement.

Si ce sentiment est plutôt « partagé » pour les ADE (près de 48 % d'opinions positives comme de négatives), celui-ci est plus « tranché » de la part des HMONP (53,9 % d'opinions positives contre 40,7 % de négatives), les DSA de Chaillot se démarquant encore plus avec 71,4 % d'opinions positives.

Parmi les opinions négatives le plus fréquemment émises, plus de neuf répondants sur dix (94,3%) estiment que « la formation n'était pas adaptée et/ou n'était pas suffisamment professionnalisante » que ce soit pour les ADE (93,0%) ou les HMONP (97,0%).